

Campagne Jésuites pour la Justice Climatique 2026

Transformer l'Espoir en Action

Dix ans après que l'Accord de Paris a fixé pour objectif principal de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, nous considérons 2025 comme l'année qui a mis en évidence la fragilité de notre planète commune. Des [données récentes](#) confirment que 2025 a été la troisième année la plus chaude jamais enregistrée, après les vagues de chaleur sans précédent de 2023 et [2024](#). Cette période de trois ans a marqué la première fois, dans l'histoire, où les températures mondiales ont dépassé, en moyenne, de plus de 1,5 °C les niveaux préindustriels, ce qui indique que le monde est probablement entré dans une période où [le seuil fixé par l'Accord de Paris est régulièrement dépassé](#). On ne saurait trop insister sur l'urgence de la [crise climatique](#). Nous sommes confrontés à des conséquences de plus en plus graves, qui touchent particulièrement les communautés à faibles et moyens revenus, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

À l'occasion de la 31^e Conférence des Parties (COP31) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra en Türkiye en novembre 2026, nous, jésuites et partenaires, sommes appelés à promouvoir et à défendre la justice socio-environnementale au profit de toute la Création, en particulier des communautés et des nations les plus vulnérables. Par conséquent, en réponse aux mécanismes actuellement en place dans le cadre de la CCNUCC, nous exhortons les délégués de la COP31 et les gouvernements parties à la convention à :

- **Définir une feuille de route claire pour une transition énergétique juste qui garantisse que personne ne soit laissé pour compte, en s'inspirant du principe des responsabilités communes mais différenciées.** Cela implique de reconnaître les responsabilités historiques, de respecter les droits de l'homme, de valoriser et de protéger la nature, et de privilégier les moyens de subsistance durables plutôt que les modèles de développement axés sur le profit.
- **Accroître le financement destiné aux pays présentant une plus grande vulnérabilité, autant environnementale que socio-économique,** en garantissant un soutien adéquat, principalement sous forme de subventions, afin de faire face aux graves conséquences du changement climatique, tout en évitant d'alourdir le fardeau de la dette des pays à faible et moyen revenu.
- **Fixer des objectifs clairs pour mettre en place des systèmes alimentaires mondiaux axés sur la souveraineté alimentaire et les pratiques agroécologiques,** en encourageant des méthodes de production, de transformation, de distribution et de consommation adaptées aux spécificités culturelles.

Le processus de la Conférence des Parties (COP) est essentiel pour réaliser des progrès internationaux face à la crise climatique. Le pape François a déclaré qu'il s'agissait « d'établir des règles mondiales et efficaces qui puissent permettre d'«assurer» cette sauvegarde mondiale » ([Laudate Deum, n° 42](#)). Le pape Léon XIV souligne : « Nous devons passer de la collecte de données à la sollicitude ; et du discours environnemental à une conversion écologique qui transforme les modes de vie tant personnels que communautaires » ([discours aux participants à la conférence « Raising Hope », LSM, 1er octobre 2025](#)).

Répondons à ces appels et travaillons ensemble pour créer un monde où chacun puisse avoir la vie et en profiter pleinement. (Jean 10, 10)

Note d'orientation (Policy Brief)

2026

Introduction

Dix ans après l'Accord de Paris, dont l'objectif principal est de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, nous nous trouvons dans une situation précaire face au changement climatique : selon les prévisions, le réchauffement devrait atteindre 2,3 à 2,5 °C même si les contributions nationales déterminées (CDN) sont pleinement mises en œuvre, et 2,8 °C si l'on se base sur les politiques actuelles ; de plus, une vague d'apathie gagne les dirigeants mondiaux en matière de climat. Selon l'analyse du pape François dans son encyclique historique « Laudato si' », nous sommes confrontés à une crise complexe, à la fois sociale et environnementale (n° 139).

Nous, jésuites et nos collaborateurs, sommes appelés à défendre la justice climatique, en particulier au profit des communautés les plus vulnérables, lors de la 31e Conférence des Parties (COP31) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra en Turquie en novembre 2026 et revêt une importance cruciale.

En conséquence, dans le cadre des mécanismes en vigueur au sein de la CCNUCC, nous exhortons les délégués à la COP31 et les gouvernements à :

- **Définir une feuille de route claire pour une transition énergétique juste qui garantisse que personne ne soit laissé pour compte, en s'inspirant du principe des responsabilités communes mais différenciées.** Cela implique de reconnaître les responsabilités historiques, de respecter les droits de l'homme, de valoriser et de protéger la nature, et de privilégier les moyens de subsistance durables plutôt que les modèles de développement axés sur le profit.
- **Accroître le financement destiné aux pays présentant une plus grande vulnérabilité environnementale et socio-économique**, en garantissant un soutien adéquat, principalement sous forme de subventions, afin de faire face aux graves conséquences du changement climatique, tout en évitant d'alourdir le fardeau de la dette des pays à faible et moyen revenu.
- **Fixer des objectifs clairs pour mettre en place des systèmes alimentaires mondiaux axés sur la souveraineté alimentaire et les pratiques agroécologiques**, en encourageant des méthodes de production, de transformation, de distribution et de consommation adaptées aux spécificités culturelles.

Cette note d'orientation présente les principaux objectifs et enjeux politiques qui sous-tendent nos appels à l'action dans le cadre de la COP31. Elle explique chaque appel, en fournissant des informations contextuelles sur les procédures de la CCNUCC ainsi que des suggestions de lecture.

La CCNUCC et les réunions de la COP

La Conférence des Parties, ou COP, est la principale instance décisionnelle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ces réunions annuelles ont débuté en 1995 et rassemblent des nations du monde entier afin d'examiner, de négocier et de faire progresser la législation et les initiatives internationales en matière de climat. Ce processus est essentiel pour permettre des avancées internationales face à la crise climatique : il permet aux pays de s'appuyer sur des cadres existants, tels que l'Accord de Paris de 2015, qui a force de loi, et renforce

leurs plans climatiques nationaux, appelés « contributions déterminées au niveau national » (CDN).

La [30e session de cette conférence](#), la COP30, s'est tenue en novembre 2025 à Belém do Pará, au Brésil. Le choix de Belém comme lieu d'accueil de ce sommet revêtait une importance particulière, car il a permis de placer les enjeux liés à l'Amazonie au cœur des débats mondiaux et de souligner l'urgence de protéger ces écosystèmes vitaux ainsi que les communautés autochtones qui en dépendent. La présidence de la COP30 a conçu cet événement comme un « [mutirão](#) » mondial : une pratique ancestrale de travail collectif, ayant pour double objectif d'élargir et de consolider la participation des groupes sociaux qui n'ont pas encore été inclus dans les processus, et de renforcer les responsabilités partagées dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

La COP31 constitue une occasion cruciale de consolider cette participation, non seulement pour partager des points de vue et des analyses, mais aussi pour plaider en faveur d'une action climatique plus résolue, en veillant à ce que la voix de chacun soit entendue et à ce que les gouvernements respectent leurs engagements au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

PREMIER APPEL

Définir une feuille de route claire pour une transition énergétique juste qui garantisse que personne ne soit laissé pour compte, en s'inspirant du principe des responsabilités communes mais différenciées. Cela implique de reconnaître les responsabilités historiques, de respecter les droits de l'homme, de valoriser et de protéger la nature, et de privilégier les moyens de subsistance durables plutôt que les modèles de développement axés sur le profit

Lors de la COP31, nous plaillons en faveur d'une feuille de route claire pour l'abandon progressif des combustibles fossiles et la suppression immédiate des subventions qui compromettent la viabilité des énergies renouvelables. Cette transition doit être juste et concilier la décarbonisation avec la protection des droits humains, en particulier ceux des travailleurs des secteurs extractifs et énergétiques, des migrants forcés et des communautés déplacées, des paysans et des communautés autochtones dont les terres recèlent plus de la moitié des ressources minérales nécessaires à la production d'énergie propre. Nous exigeons des objectifs clairs assortis de délais pour l'abandon progressif du charbon, du pétrole et du gaz, les pays développés devant montrer la voie d'ici 2040.

Résultats et discussions lors de la COP30

Les résultats de la COP30 à Belém ont été profondément contradictoires, représentant à la fois une victoire pour l'inclusion sociale et une défaite pour la transition elle-même. Le sommet a institué le [Mécanisme d'action de Belém \(BAM\)](#), principal succès de la conférence, qui introduit le langage fondé sur les droits le plus fort jamais vu dans un processus des Nations unies. Ce mécanisme marque un bond en avant qualitatif en intégrant les droits de l'homme, les droits du travail, l'égalité des genres et les savoirs autochtones au sein d'un cadre unique. Il reconnaît explicitement les droits des groupes vulnérables, notamment les personnes d'ascendance africaine, les femmes, les enfants, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, tout en veillant à ce que les efforts de transition n'aggravent pas la dette souveraine des pays du Sud. De plus, le BAM lie directement la transition énergétique à l'éradication de la pauvreté et au travail décent, marquant ainsi une avancée significative vers la reconnaissance du fait que la justice sociale est indissociable de l'action climatique.

Cependant, le sommet n'est pas parvenu à s'accorder sur une feuille de route visant l'élimination progressive des combustibles fossiles, ce qui constitue un coup dur pour l'ambition climatique. Les progrès vers la définition et la mise en œuvre d'une telle feuille de route. Cependant, le sommet n'est pas parvenu à s'accorder sur une feuille de route visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles, ce qui constitue un coup dur pour les ambitions climatiques. Les progrès vers la définition et la mise en œuvre d'une telle feuille de route ont été systématiquement bloqués par les pays producteurs de combustibles fossiles, tels que l'Arabie saoudite et la Russie, tandis que le pays hôte, le Brésil, était confronté à des divisions internes quant au rôle économique des États pétroliers. Le texte final du « mutirão » s'est contenté de reprendre les termes du [Consensus de Dubaï](#) (UEA), sans préciser de trajectoires de réduction ni d'échéances.

Face à cet échec, la Colombie et les Pays-Bas ont organisé la première Conférence sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles, qui s'est tenue du 24 au 29 avril 2026. Cette conférence, qui s'est tenue à Santa Marta (Colombie), a réuni 57 pays et plus de 1000 parties prenantes afin de faire progresser les engagements mondiaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Sur la base des contributions de tous les participants, avant et pendant la conférence, ils ont élaboré une [« Vision de Santa Marta » en vue de la transition vers l'abandon des combustibles fossiles](#). Elle comporte dix points clés, parmi lesquels nous soulignons les suivants : la transition vers l'abandon des combustibles fossiles est l'une des priorités majeures de notre époque (a), les conditions sont réunies, mais pour accélérer les progrès il faut une gouvernance plus forte et des actions dans de multiples domaines politiques (b), il ne s'agit pas simplement de remplacer une source d'énergie par une autre ©, pour relever ce défi avec succès, des mesures doivent être prises tant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) que, plus largement, au-delà de celle-ci (d), entre autres. Tuvalu et l'Irlande se sont engagés à organiser la deuxième conférence sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles en 2027.

DEUXIÈME APPEL

Accroître le financement destiné aux pays présentant une plus grande vulnérabilité environnementale et socio-économique, en garantissant un soutien adéquat, principalement sous forme de subventions, afin de faire face aux graves conséquences du changement climatique, tout en évitant d'alourdir le fardeau de la dette des pays à faible et moyen revenu

Nous appelons à un financement accru, prévisible et accessible par le biais des mécanismes financiers de la CCNUCC afin de garantir que les pays confrontés à des niveaux élevés de vulnérabilité environnementale et sociale puissent répondre efficacement aux impacts de la crise climatique. Il est urgent de combler le déficit persistant de financement de l'adaptation, conformément au nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique ([NCOG](#)) et à l'appel lancé lors de la COP30 en faveur d'une augmentation du financement de l'adaptation, notamment par des efforts visant à le tripler d'ici 2035. Le Fonds pour la réponse aux pertes et dommages ([FRLD](#)) devrait également être considérablement renforcé et régulièrement réapprovisionné, afin de pouvoir répondre à la fois aux pertes et aux dommages économiques et non économiques, subis par les pays particulièrement vulnérables au changement climatique. Cette demande trouve son origine dans la dure réalité des pertes économiques et des impacts non économiques profonds, notamment l'érosion du patrimoine culturel, les déplacements de population, la perte de moyens de subsistance

et la dégradation générale du bien-être humain. Nous insistons pour que le financement climatique donne la [priorité aux subventions et autres instruments ne générant pas de dette](#), en particulier pour les pays vulnérables à faible et moyen revenu, afin d'éviter d'aggraver le fardeau de la dette existante.

Les pays accablés par une dette extérieure élevée et des ressources limitées doivent souvent s'endetter davantage pour faire face aux conséquences des phénomènes climatiques. Plus de [3,3 milliards de personnes](#) vivent dans des pays où les gouvernements consacrent davantage de moyens au remboursement de la dette qu'aux services essentiels tels que la santé et l'éducation. La crise de la dette et les mesures d'austérité qui en découlent pèsent particulièrement sur les femmes et les filles, les communautés autochtones, les groupes minoritaires et la plupart des populations des pays à revenu faible ou intermédiaire. Les pays aux prises avec la dette ne devraient pas être contraints de choisir entre le remboursement de dettes insoutenables et l'investissement dans des domaines vitaux tels que l'éducation, la santé ou les initiatives climatiques. L'objectif est de mettre en place un cadre onusien qui reconnaisse le lien indéniable entre la vulnérabilité climatique et la dette souveraine, tout en veillant à ce que l'aide financière n'alourdisse pas les fardeaux existants.

Pour que le FRLD soit efficace, il doit être intégré au NCQG pour le financement climatique. Nous préconisons que ce fonds reflète les besoins réels des communautés les plus exposées et veille à ce que la réparation de la « dette écologique » demeure un pilier central de l'architecture climatique mondiale.

Résultats et discussions lors de la COP30

La principale avancée de Belém a été le lancement officiel du [FRLD, qui a publié son premier appel à projets d'un montant de 250 millions de dollars](#) dans le cadre des « [Modalités de mise en œuvre de la Barbade](#) ». Bien que cela ait marqué une étape institutionnelle importante, reconnaissant officiellement le principe de réparation, ce financement ne représentait qu'une infime fraction des centaines de milliards nécessaires chaque année. Le sommet a toutefois réussi à [stabiliser le cadre relatif aux pertes et dommages](#) autour de trois piliers : le Mécanisme international de Varsovie (WIM), le Réseau de Santiago et le FRLD. La deuxième avancée a été [le TFFF](#), une initiative visant à encourager la conservation et l'expansion des forêts tropicales grâce à des versements annuels versés aux pays qui préservent leurs forêts.

Malgré ces avancées, des questions cruciales relatives à la mobilisation des ressources à long terme demeuraient largement sans réponse. Bien que l'Espagne se soit engagée à verser 20 millions d'euros supplémentaires, à la clôture du sommet, le montant total des engagements ne s'élevait qu'à environ [822,06 millions de dollars](#). De plus, alors que la décision dite « mutirão » liait le soutien en matière de pertes et de dommages à l'objectif plus large de tripler le financement de la lutte contre le changement climatique d'ici 2030, l'[absence d'une stratégie de reconstitution des ressources contraignante](#) et à grande échelle a laissé de nombreuses communautés en première ligne sceptiques.

TROISIÈME APPEL

Fixer des objectifs clairs pour mettre en place des systèmes alimentaires mondiaux axés sur la souveraineté alimentaire et les pratiques agroécologiques, en encourageant des méthodes de production, de transformation, de distribution et de consommation adaptées aux spécificités culturelles

La transformation des systèmes alimentaires est essentielle à la lutte contre le

changement climatique, car elle peut apporter à la fois des avantages en matière d'atténuation et d'adaptation : elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au changement d'affectation des terres, à la déforestation, à l'agriculture non durable, aux pertes et au gaspillage alimentaires ; et elle augmente le stockage du carbone grâce à l'agroécologie, à l'agroforesterie, à la restauration des sols et à la protection des écosystèmes. Parallèlement, des systèmes alimentaires plus diversifiés, plus résilients et mieux adaptés aux contextes locaux renforcent la capacité des communautés à faire face aux sécheresses, aux inondations, à la hausse des températures et à l'évolution des régimes pluviométriques, protégeant ainsi les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire — en particulier pour les petits agriculteurs, les peuples autochtones, les femmes, les éleveurs, les pêcheurs et les communautés vulnérables. C'est pourquoi la transformation des systèmes alimentaires doit être considérée comme un pilier central d'une action climatique juste, reliant la réduction des émissions, la résilience, la protection de la biodiversité et le droit à l'alimentation.

Nous appelons à la transformation des systèmes alimentaires mondiaux, fondée sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie, afin de mettre en place des systèmes sains et résilients face au changement climatique, qui respectent les droits humains et les semences autochtones. Les systèmes alimentaires représentent environ un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et l'alimentation de la moitié de la population mondiale est menacée par les chocs climatiques. Nous demandons instamment que ces principes soient intégrés aux plans nationaux de lutte contre le changement climatique afin de soutenir les petits agriculteurs, qui nourrissent la majeure partie de la population mondiale.

Résultats et discussions lors de la COP30

Les résultats concernant les systèmes alimentaires à Belém se sont révélés contradictoires, certains observateurs ayant même évoqué une véritable « effacement » du secteur alimentaire des négociations de haut niveau. Alors que le « *mutirão* mondial » (effort collectif) constituait le thème central du sommet, le mot « alimentation » n'apparaissait qu'une seule fois dans le texte final de la décision de haut niveau, bien que 160 pays aient préalablement signé [une déclaration sur l'agriculture durable](#). De plus, les négociations officielles menées dans le cadre du Sharm El-Sheikh Joint Work ([SJWA](#)) se sont brusquement achevées sans aboutir à un résultat concret.

Des progrès significatifs ont été réalisés grâce à des initiatives parallèles et à des engagements nationaux. Au total, 122 pays ont intégré le [Cadre sur les systèmes alimentaires et le climat pour les politiques publiques](#), adopté à l'issue de la COP28, dans leurs [contributions déterminées au niveau national](#) (CDN) actualisées. Le Brésil a renforcé cette dynamique en lançant le programme « *Resilient Agriculture Investment for Net-zero Land Degradation* » (RAIZ), une initiative visant à mobiliser des milliards de dollars pour restaurer les terres agricoles dégradées. Malgré ces initiatives, un déficit systémique considérable persiste : alors que plus de 900 milliards de dollars sont nécessaires chaque année pour réformer les systèmes alimentaires, [le secteur agroalimentaire ne reçoit actuellement que moins de 3 % des financements publics consacrés au climat](#).

Lectures complémentaires

Agroecology and Food Systems (revue universitaire)

[Systèmes alimentaires et COP 30 : reculs et points positifs à Belém](#)

Carbon Brief

[COP30 : principaux résultats concernant l'alimentation, les forêts, les terres et la nature lors des négociations climatiques de l'ONU à Belém](#)

[Actualités sur le changement climatique](#)

[Comment Belém a lancé le mécanisme de transition juste](#)

[Concern Worldwide](#)

[Résultats de la COP30 : avancées, lacunes et perspectives](#)

[Eurodad](#)

[COP30 : une victoire pour la transition juste, un recul pour l'ambition climatique](#)

[Commission européenne](#)

[Quels ont été les résultats de la COP30 ?](#)

[World Resources Institute \(WRI\)](#)

[Au-delà des gros titres : les résultats et les déceptions de la COP30](#)

CCNUCC. (2024). *Comité permanent des finances de la CCNUCC. Sixième évaluation biennale et aperçu des flux de financement climatique.*

[Évaluation biennale et aperçu des flux de financement climatique | CCNUCC](#)

PNUE. (22 janvier 2026). *État des finances pour la nature 2026.*

[État des finances pour la nature 2026 | PNUE - Programme des Nations Unies pour l'environnement](#)

[État des finances pour la nature 2026 | Messages clés](#)

PNUE. (25 octobre 2025). *Rapport sur le déficit d'adaptation 2025.*

[Rapport sur le déficit d'adaptation 2025 | PNUE - Programme des Nations Unies pour l'environnement](#)

Banque mondiale. (2025). *FINANCEMENT CLIMATIQUE DE LA BANQUE MONDIALE 2025.*

[FY25-Project-Level-WB-CCB-data.pdf](#)

Climate Policy Initiative. (Juillet 2025). *Panorama mondial du financement climatique 2025. Méthodologie de suivi.*

[\(https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2025/06/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2025-Methodology.pdf\)](https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2025/06/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2025-Methodology.pdf)

Oxfam. (6 octobre 2025). *Rapport parallèle sur le financement climatique 2025 : analyse des progrès réalisés en matière de financement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris.*

[Rapport parallèle sur le financement climatique 2025 : Analyse des progrès en matière de financement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris - Oxfam Policy & Practice](#)

Banque mondiale. (2021). *Groundswell, partie 2 : Agir face aux migrations climatiques internes.* [Open Knowledge Repository](#)

IDMC. (2025). *Rapport mondial 2025 sur les déplacements internes.*

<https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2025/>

« Les déplacements liés aux catastrophes ont atteint de nouveaux records en 2024. »